



## AVIS DE PROMULGATION

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance tenue le 6 août 2019 le conseil a adopté :

- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 453-19-2 CONCERNANT LES ENTRÉES DE SERVICE D'ÉGOUT**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi, à compter de ce jour, soit le 7 août 2019 ;

Ledit règlement est disponible à l'Hôtel de ville, situé au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Bedford, ce 7 août 2019.

Guy Coulombe  
Directeur Général